



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission **ad hoc** au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 15-2022 - Acquisition et installation
d'affichages frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes
des bâtiments scolaires de Pully - Crédit demandé CHD
1'130'000.00 TTC**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 15-2022 s'est réunie le 6 octobre 2022 à la maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, municipal, et MM. Alain Delaloye, chef de service de la jeunesse et des affaires sociales, M. Gérald Pittet, chef du service des systèmes d'information et de M. Benjamin Posse, collaborateur. Ils sont vivement remerciés pour leurs compléments d'informations.

La commission était composée de Dominique Favre (président et rapporteur, PLR), Mmes Isabelle Farkas (Vert'lib), Lena Lio (UDC), Melissa Torres (Vert.e.s), Lola Licet Vargas Mercado (UP), Odile Cuénoud Gonzales (en remplacement de M. Yassin Nour, PS) et MM. Philippe Clavien (UP), Bernard Suter (Vert.e.s.). M. Frédéric Anken (PLR) était absent.

Présentation du préavis par la municipalité

Le municipal a présenté le préavis en expliquant que la commune avait retardé ce préavis pour avoir le maximum de garanties. En effet, il était important que la participation du canton soit maximum et que des tests aient été effectués dans les écoles. La situation est maintenant claire et les mêmes règles s'appliquent pour toutes les communes vaudoises, notamment le coût fixe de 2'500.- par écran à charge des communes. Les directeurs des écoles ont participé à la démarche.

Une première discussion a été l'utilisation de tablettes par les enfants et les conséquences pour les yeux notamment. Le municipal a rappelé que la distribution des tablettes sera organisée par le canton et que le projet ne prévoit pas d'équiper chaque élève d'une tablette, mais d'utiliser ce nouvel outil lors de travaux de groupes et pour des élèves particuliers. Le présent préavis concerne uniquement l'achat et l'installation des écrans pour l'enseignement qui remplaceront les tableaux noirs actuels.

Quelques membres de la commission ont rapidement élargi la discussion sur les raisons fondamentales de remplacer les tableaux noirs. En effet, vu la situation actuelle, différentes questions essentielles se posent :

- Faut-il actuellement effectuer un investissement qui va augmenter les dépenses d'électricité alors que l'on veut faire des économies dans ce domaine ?
- Est-il intelligent de mettre tous les écoliers devant des tablettes ou des écrans ?
- Le Wifi dans chaque classe est-il vraiment nécessaire ?
- Les méthodes d'enseignement sont-elles déjà adaptées à ce nouvel environnement ?

De plus, au niveau du conseil communal, la marge de manœuvre est faible :

- Peut-on refuser ce préavis sans mettre nos enfants hors-jeu pour leur formation professionnelle future ?
- Ne devrait-on pas faire un moratoire afin de mieux connaître les conséquences sur la santé ?
- Doit-on attendre le résultat de la pétition qui demande au Grand Conseil de revoir le processus de digitalisation de la pédagogie ?

Il faut relever que le jour même, les radios et les journaux ont mis en évidence une pétition d'une partie des enseignants vaudois contre la volonté du département de la formation de généraliser les techniques numériques à tous les enfants. Les éventuelles conséquences seront évidemment prises en considération par la municipalité en fonction des informations transmises par le canton.

Le préavis donne des éléments de réponses au niveau de la Commune de Pully.

Analyse du préavis point par point

1. Objet du préavis

Le dispositif cantonal prévoit d'équiper toutes les classes pour permettre à tous les élèves d'avoir la possibilité de suivre un enseignement avec des moyens didactiques digitaux. Le préavis prévoit d'acquérir du matériel pour toutes les classes, c'est-à-dire pour tous les niveaux de formation de 1H à 11H. La mise en œuvre se fera pendant les vacances scolaires sur plusieurs années. Le projet tient compte des 8 écrans déjà installés.

Le montant de CHF 1'130'000.00 est le résultat de l'application des règles fixées par le canton pour la répartition des coûts dans le domaine de l'enseignement. Un prix maximum de 2'500.00 par écran a été fixé.

On peut ajouter que tous les cantons de Suisse romande font la même démarche et qu'elle est coordonnée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Le but est de rattraper le retard pris par rapport à d'autres pays.

2. Contexte

Le canton a adapté ses règlements pour tenir compte de la nouvelle situation, notamment le règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) du 29 avril 2020 et la décision no 184 sur l'affichage numérique frontal (ANF) du 22 juin 2021. La commune de Pully a fait ses propres tests en collaboration avec le canton avant d'établir le présent préavis.

Plusieurs membres de la commission auraient préféré privilégier le bâtiment de l'Arnold Raymond et les grands élèves pour permettre de mieux les préparer à leur entrée dans la

vie active. La Municipalité nous a répondu que cette variante n'est pas possible car le dispositif cantonal prévoit une mise en œuvre progressive en fonction de l'âge des élèves en commençant par les plus jeunes.

3. Situation actuelle

La commune de Pully a la particularité, par rapport à d'autres communes, d'avoir beaucoup de bâtiments, soit 12. L'installation des équipements se fera bâtiments par bâtiments. L'ordre sera en fonction du programme de formation des enseignants, c'est à dire en commençant par les bâtiments ayant des classes de niveau 1H-4H.

4. Description et planification des travaux

La commune sera propriétaire des écrans et s'occupera de leur installation. L'opération est pilotée par le service informatique en collaboration avec les entreprises retenues par le canton. Une garantie de 8 ans sur le matériel fait partie des contrats d'achats.

Les anciens tableaux seront mis à disposition des sociétés locales, mais vu le nombre important, un montant de 87'000.00 est prévu dans le préavis pour l'élimination des écrans en surplus.

5. Conséquences financières

Pas de discussion.

6. Développement durable

Pas de discussion.

7. Communications

Pas de discussion.

8. Programme de législature

Pas de discussion.

Avis de la Commission des finances

La commission des finances a donné un préavis financier positif (11 oui - 2 absentions).

Conclusion

La parole n'est plus demandée, il est procédé au vote. La commission a approuvé les conclusions du préavis avec 5 oui, 2 non et 1 abstention.

Pour la commission ad hoc,

Dominique Favre, président - rapporteur

La séance a commencé à 18h30 et s'est terminée à 20h30.